



Quelles sont les...

...modalités de ma police ?

Les définitions suivantes vous donnent un aperçu de quelques-unes des composantes de base de l'assurance habitation. Demandez de plus amples renseignements à votre courtier d'assurances.

LES CATASTROPHES NATURELLES

Dans le domaine de l'assurance, on définit les catastrophes naturelles comme des fléaux de la nature que l'on ne pouvait raisonnablement prévenir ni éviter. Les polices « formule standard » couvrent automatiquement la plupart des catastrophes naturelles. Le risque du vent, inclus dans la plupart des polices « formule standard », couvre les tornades et les ouragans; la foudre et la grêle figurent également parmi les risques désignés. La protection contre les inondations et les tremblements de terre n'est pas automatiquement incluse dans les polices « formule standard », mais dans la plupart des cas elle est disponible moyennant une prime supplémentaire. Toutefois, ces protections sont souvent plus chères et plus difficiles à obtenir dans les régions propices à ces risques.

LES FRANCHISES

Vous êtes responsable en tant qu'assuré avant d'avoir droit à une indemnité de votre assureur. Presque toutes les polices d'assurance incluent une clause de franchise; les montants prévus varient généralement de 500 \$ à 5000 \$. Les franchises visent à prévenir les petites

réclamations qui coûtent cher à traiter, puisque le but de l'assurance est de vous protéger contre des pertes catastrophiques et non contre les inconvénients mineurs.

LES EXCLUSIONS

Les exclusions sont des objets, des risques ou des situations que votre police d'assurance ne couvre pas. Par exemple, votre assureur peut exclure les dommages à long terme causés par les moisissures, ainsi que les fléaux de la nature, les données informatiques ou les véhicules marins à haute vitesse. Parmi les autres exclusions courantes on retrouve les dommages évitables causés par les termites ou les rongeurs, les eaux d'infiltration et les tuyaux gelés, ainsi que les dommages intentionnels de tout type et les objets de grande valeur comme les oeuvres d'art et les bijoux.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE, CHEZ VOUS ET AILLEURS

Bien que l'assurance responsabilité civile fasse partie de votre police d'assurance habitation, elle vous protège aussi contre les réclamations résultant de blessures corporelles ou de dommages matériels que vous pouvez causer involontairement à des tiers lorsque vous n'êtes pas chez vous.

LA DÉPRÉCIATION

La dépréciation est une mesure de la diminution de valeur d'un objet au fil du temps en raison de l'usure normale et de l'obsolescence.

LES ÉVALUATIONS

Votre assureur voudra probablement procéder à une évaluation de votre résidence afin d'établir la valeur de remplacement et le niveau de protection requis. Contrairement à une estimation, une évaluation ne détermine pas la valeur immobilière mais plutôt le coût probable de la reconstruction du bâtiment et de ses annexes dans le cas d'une perte totale.

POUR DÉMYSTIFIER LE VOCABULAIRE DE L'ASSURANCE

Les nombreux termes utilisés dans le domaine de l'assurance peuvent prêter à confusion. Ces termes aident à rendre les polices plus précises sans toujours les rendre plus claires. N'ayez jamais peur de demander des précisions à votre courtier d'assurances.

www.courtiersdassurancesnb.ca

